



235, rue de l'Isle - 73500 Modane - Tél. 04 79 05 18 33
E-mail : c.albaron@croix-rouge.fr- Site web : albaron.croix-rouge.fr

Formation Continue « PSE Niveau 2 »


Durée : 1 journée.

Sessions 2020 : 07 Mars, 15 Mai, 30 Mai, 1 Août, 26 Septembre, 8 Octobre, 04 Novembre.

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous les premiers renseignements sur votre formation, ainsi qu'un dossier d'inscription que vous voudrez bien nous retourner dûment complété afin d'être inscrit à la formation accompagné de :

- Un chèque de **20,00 €**, correspondant aux frais d'inscription, à l'ordre de « C.R.F Albaron ».
- La photocopie du diplôme (ou attestation) : PSE2 ou attestation de formation continue PSE2 en date de 2019.

 : Votre participation à la formation vous sera confirmée ultérieurement en fonction de nos disponibilités.

La Croix-Rouge française est habilitée à passer une convention avec votre entreprise dans le cadre de la Formation Professionnelle.

Pour bénéficier de cette mesure, **consultez votre employeur.**

Une convention établie en double exemplaire par nos soins lui parviendra pour signature.

Au cours de la formation seront établis le certificat de présence et la facture.

Votre inscription peut également se faire à titre individuel.

Merci de bien vouloir nous consulter pour tout devis ou convention de formation.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire connaître votre décision le plus tôt possible. Vous pouvez arriver la veille de la formation (avant 20 heures pour bénéficier du repas).

La formation commence à 9 heures et se termine aux alentours de 17 heures.

Vous pouvez être accompagné(e), la région offrant des possibilités de visites.

Vous pouvez profiter de votre venue pour prolonger votre séjour : journée au ski , forfait de ski et location du matériel à tarif réduit, randonnée pedestre ou raquettes, visite des musées , excursion à Suze ou Turin en Italie, l'art Baroque en haute Maurienne... Suite à votre formation, vous bénéficierez d'une réduction de 50% sur les frais de pension (1 jour de formation = 1 journée à 50%) selon disponibilité, profitez-en pour découvrir les lieux magnifiques et les nombreuses activités qui entourent le centre national de formation l'Albaron avant ou après votre formation.

Dans l'attente de vous recevoir, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Direction



235, rue de l'Isle - 73500 Modane - Tél. 04 79 05 18 33
E-mail : c.albaron@croix-rouge.fr- Site web : albaron.croix-rouge.fr

RÉSERVÉ À LA DIRECTION DU CENTRE :

Arrivée	Acompte
---------	---------

A retourner **dernier délai** 1 mois avant le début de la formation du 08 Mai 2019 accompagné de :

- Un chèque de **20,00 €** correspondant aux frais d'inscription, à l'ordre de «C.R.F Albaron».
- La photocopie du diplôme (ou attestation) : PSE 2 ou attestation de formation continue PSE 2 en date de 2019.

Ecrire lisiblement en capitale d'imprimerie.

**DOSSIER D'INSCRIPTION 2020
FORMATION CONTINUE PREMIERS SECOURS NIVEAU 2
(FC PSE2)**

SESSION DU : / AU : / / 2020

Arrivée prévue le : à H en train en voiture

N° NIVOL: Civilité : Mme Mr

Nom d'usage : Nom de naissance :

Prénoms :

Date de naissance: / / Lieu : Dépt :

Pays de naissance : Nationalité :

Adresse exacte et complète :

Code Postal : Ville : Pays :

Tél fixe : Portable :

E-mail régulièrement consultée :

Personne à prévenir en cas d'accident

NOM, Prénom :

Tél. : Lien de parenté :

FORMATION PROFESSIONNELLE (à remplir par l'employeur)

Je soussigné, (titre et qualité)
Raison sociale de l'employeur
Sollicite l'inscription de M.....
Dans le cadre de la formation professionnelle continue et m'engage à honorer la facture établie par la Croix-Rouge française, organisme formateur.

CACHET ET SIGNATURE
DE
L'EMPLOYEUR

Participant présenté par la Croix-Rouge française

Afin de bénéficier du FONDS DE FORMATION et de n'avoir à supporter que les frais de déplacement et d'éventuels frais supplémentaires (arrivée la veille,...)

le NIVOL du participant est indispensable :

Les frais supplémentaires (arrivée la veille,...) sont à facturer à DT. U.L. Autre.

Numéro de la structure :

Attention : Si rien n'est précisé, ces frais supplémentaires seront facturés à la DT.

Afin que l'inscription soit validée, il est nécessaire que les données du participant soient à jour dans la base contacts (formations, adresse, ...) et que les accords ci-dessous soient donnés :

Le président de la DT ou par délégation le D.T.U.S. ou le D.T.U.S.A. Formation
(nom prénom, fonctions et cachet de la DT)

Signature et cachet de la DT indispensables

Aptitude médicale :

Je certifie sur l'honneur ne présenter aucune contre-indication d'ordre médical à communiquer à la Croix-Rouge française qui pourrait entraver le plein exercice des activités liées à cette formation. J'atteste avoir été vacciné contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite et avoir été informé qu'il était recommandé un rappel tous les 20 ans (tous les 10 ans à compter de 65 ans) ainsi qu'une vaccination contre l'hépatite B pour les secouristes. A défaut d'être à jour de mes vaccinations, je m'engage à en informer le médecin référent de la Croix-Rouge française, soit directement, soit par l'intermédiaire de mon médecin.



Annulation/ Désistement :

- Dès la prise en compte de votre demande d'inscription, les frais administratifs et d'inscription **20,00 €** seront dus à la structure de formation, même en cas d'annulation.
- En cas d'**annulation à moins de 10 Jours** du début de la formation, les frais pédagogiques Formation Individuel **170,00 €**, Formation Professionnelle **220,00 €**, **restent dus à la structure de formation.**

Date et signature du participant ou du représentant légal pour les mineurs (indiquer alors nom prénom et qualité du signataire) , précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé" :



235, rue de l'Isle - 73500 Modane - Tél. 04 79 05 18 33
E-mail : c.albaron@croix-rouge.fr- Site web : albaron.croix-rouge.fr

PROGRAMME

FORMATION CONTINUE PSE 2 en 2020

08H30-09H00 : Accueil des participants

09H00-10H30 : Révisions et mises au point sur les évolutions des conduites à tenir, des techniques et matériel selon le programme PSE 2 défini par le Ministère de l'Intérieur (DGSCGC).

10H30-12H00 : Mises en situation de prise en charge de victimes ou blessés sur le thème 2019.

12H00-13H30 : Repas

13h30- 17h00 : Mises en situation de prise en charge de victimes ou blessés

Evaluation :

Au cours de la journée de formation continue, l'aptitude de chaque participant à assurer la fonction d'équipier secouriste (PSE 2) est évaluée par un formateur de PSE lors de mises en situation (simulations d'interventions en équipe ou en binôme).